



HAL
open science

Éducation et citoyenneté chez Jean-Jacques Rousseau : leçons philosophiques

Abel Kouvouama

► **To cite this version:**

Abel Kouvouama. Éducation et citoyenneté chez Jean-Jacques Rousseau : leçons philosophiques. Colloque international et interdisciplinaire sur la citoyenneté. Quelles expériences éducatives pour promouvoir la citoyenneté?, Université Marien Ngouabi, Ecole Normale Supérieure, Oct 2024, Brazzaville, Congo-Brazzaville. hal-04748260

HAL Id: hal-04748260

<https://hal.science/hal-04748260v1>

Submitted on 22 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Université Marien Nguabi
Ecole Normale Supérieure
Colloque international et interdisciplinaire sur la citoyenneté
Brazzaville, du 10 au 12 octobre 2024

Quelles expériences éducatives pour promouvoir la citoyenneté ?

Axe n°1 : Éducation à la citoyenneté et inclusion sociale

Education et citoyenneté chez Jean-Jacques Rousseau : leçons philosophiques

Abel KOUVOUAMA

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Laboratoire ITEM-Pau

abel.kouvouama@univ-pau.fr

Introduction :

Trois idées majeures structurent ma communication. La première idée consiste à faire de manière brève, la généalogie du concept de citoyenneté dans la tradition philosophique ; la seconde idée vise à exposer de quelle manière les deux concepts éducation et citoyenneté sont mis en résonance dans la pensée philosophique de Jean-Jacques Rousseau. La troisième idée exposera de manière prospective les leçons contemporaines des idées émises par ce philosophe des Lumières.

1)- Généalogie du concept de citoyenneté dans la tradition philosophique occidentale

La réflexion philosophique sur la citoyenneté telle qu'elle est restituée dans la tradition grecque retient la seconde moitié du Vè siècle avant J.C. comme point de départ d'une longue et interminable discussion autour de la notion. Celle-ci l'arbore à partir de la notion elle aussi complexe de "*politea*" qui, dans un sens se laisse déchiffrer comme équivalent à celui de constitution ; alors que l'historien Ed. Will lui donne plutôt le sens de "droit de cité" ou de "citoyenneté". La "*politea*" désignait également d'une part,

l'ensemble du corps civique qui jouit de la citoyenneté par la participation aux institutions politiques, religieuses, militaires et judiciaires ; il désignait d'autre part, le système des institutions de la polis et la manière de les faire exister.¹ Mais la naissance était la principale voie d'accès à la citoyenneté.

"Deux termes en grec désignaient le citoyen, astos et politès. Astos était employé au féminin, astè, pour désigner la femme de naissance athénienne, tandis que politès désignait l'athénien en tant qu'il était impliqué dans l'activité politique (...) Dans la cité grecque antique, être citoyen ne signifiait pas seulement faire partie d'une entité "nationale", mais aussi participer à une vie commune. Cette vie commune se manifestait sur un triple plan : le plan politique d'abord, c'est-à-dire la prise de décision impliquant la communauté tout entière ; le plan militaire ensuite, c'est-à-dire la défense de cette même communauté contre toute attaque venue de l'extérieur ; le plan religieux enfin, à travers la relation entre les membres de la communauté et les dieux dont ils attendaient bienfaits et protection. La participation des citoyens à ces trois plans de leur vie commune était soumise à des critères qui variaient d'une cité à l'autre, cependant que les femmes, si elles étaient exclues de la vie politique et militaire, participaient en revanche à la vie religieuse".²

En second lieu, les traditions américaines et françaises issues des Déclarations de 1776 et de la Révolution de 1789 ont insisté dans les attributs de la citoyenneté, sur l'affirmation des droits naturels inaliénables des individus dans une nation unifiée que sont la liberté et l'indépendance, ainsi que sur les limites de l'Etat.

La citoyenneté et la démocratie comme notions connaissent divers usages et fortunes depuis l'antiquité. Mais qu'il s'agisse de la période antique ou de la période moderne, une trame commune qui les relie : c'est la recherche d'une meilleure organisation du vivre-ensemble susceptible de garantir la vie et les biens collectifs et individuels. Cependant, l'esprit démocratique et l'esprit citoyen sont paradoxalement une conquête permanente du citoyen-individu contre lui-même et contre la société politique. On peut y dégager trois principales dimensions de la citoyenneté, à travers lesquelles le citoyen-individu se définit comme telle : la *dimension politique* de la citoyenneté qui donne le droit à l'individu de prendre part à la vie politique, c'est-à-dire à l'organisation de la cité, tantôt comme candidat, tantôt comme électeur; la *citoyenneté civile* fait de tout individu un sujet de droit disposant de droits civils et politiques, dont les libertés fondamentales: liberté d'association, d'opinion, de mouvement, d'action, de culte, etc.; la *citoyenneté sociale* par laquelle tout sujet dispose de droits-créances vis-à-vis de l'Etat. La citoyenneté suppose aussi la permanence de la civilité. Dans un sens premier dérivé du latin *civilis*, *civilitas*, la civilité renvoie à tout ce qui est relatif au *civis*, au citoyen, à la vie politique et à l'Etat. Le premier emploi du mot en langue française date du 14^e siècle avec Nicolas Oresme qui, dans son ouvrage intitulé "*Ethiques*" définit la

¹Edmond Will , *Le monde grec et l'Orient*, t. 1, *Le Vè siècle*, Paris, PUF, 3^e édition, 1988, p.419

² Claude Mossé, *Le citoyen dans la Grèce antique*, Paris, Nathan Université, 1993, pp.40 et 49.

civilité comme "*manière, ordonnance et gouvernement d'une cité ou communauté*". La notion d'incivilité se donne à entendre comme le non-respect des relations civiles dans la civilisation des moeurs; elle est parfois synonyme d'acte de délinquance lorsqu'elle se déployait dans l'espace public de manière violente par des vols, des viols, des bris de vitres ou de voitures appartenant à autrui. C'est une remise en cause de l'ordre public, dont l'autorité relève de l'Etat. Entre ce qui est relatif à la vie politique, - politique conçue à la fois comme genre de savoir et comme genre d'action - et ce qui est la manière, l'ordonnance et le gouvernement d'une communauté, se déclinent un sens rationnel et un sens moral. Il y a dans la notion de civilité, une prise en compte de la qualité du lien social³ et des relations interindividuelles et collectives qui sont au principe du politique et de la citoyenneté. Ainsi, dans la civilité, le vouloir-vivre ensemble se traduit dans la vie quotidienne des individus par le respect des règles de la vie commune, l'observation de la politesse et des manières de vivre et de faire indispensables au gouvernement de toute communauté politique au sens aristotélicien du terme.

2)- Education et citoyenneté mises en résonance dans la pensée philosophique de Jean-Jacques Rousseau

D'entrée de jeu, je dois soulever la question longtemps débattue par les spécialistes lecteurs et interprètes de Jean-Jacques Rousseau, celle de savoir si sa pensée philosophique forme un système ? Par système, il faut entendre, d'après Lalande,

« Un ensemble d'idées scientifiques ou philosophiques logiquement solidaires, mais en tant qu'on les considère dans leur cohérence plutôt que dans leur vérité».

Si un système se caractérise davantage par la cohérence des idées qu'il renferme que par les vérités qu'il exprime, la question paraît encore plus complexe dans le cadre d'une théorie sociale et politique ; car le but poursuivi, c'est l'élaboration d'une doctrine qui nécessite non seulement l'accord de la pensée avec elle-même, mais également l'accord de la pensée avec le réel, c'est-à-dire ce sur quoi nous primons nos actions.

Robert Dérathé note de son côté que,

« ... Si neufs que soient ses principes, si radicale que soit sa doctrine, Rousseau cependant n'aurait pu la formuler sans l'oeuvre de ses prédécesseurs, ni celle des jurisconsultes en particulier. Ceux-ci ont en quelque sorte déblayé le terrain et lui ont fourni des cadres dans lesquels sa pensée s'est développée (...) Les thèmes principaux de sa propre doctrine, état de nature, pacte social, souveraineté, forment les éléments de la théorie politique enseignée dans les divers traités de Droit naturel, et on les retrouve

³ Abel Kouvouama et Régine Tchicaya-Oboa, *Lien social et nouvelles formes de sociabilité dans les sociétés africaines*, Pau, Presses de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2024

tous chez Pufendorf par exemple. Sur chacun de ces thèmes classiques, Rousseau apporte des solutions nouvelles et directement opposées aux vues de Pufendorf (...) Sa dette envers les juristes de l' école du Droit naturel est considérable, mais (...), il leur doit plus par ce qu'il rejette que par ce qu'il retient de leur enseignement».⁴

Or, en laissant même de côté les attaques ou les éloges systématiques qui ne manquent pas, Emile Bréhier fait remarquer que,

« On est fort loin d'être d'accord sur l'interprétation de sa pensée ; y a-t-il une doctrine de Rousseau ayant suite et cohérence logiques ? Ou bien l'assurance passionnée avec laquelle il aborde chaque sujet nouveau qu'il traite ne cacherait-elle pas des contradictions insolubles, à qui s'efforce de voir l'ensemble ? Rousseau est-il partisan de la supériorité de l'état de nature, comme il paraît d'après le « *Discours sur l'inégalité* », ou croit-il à la suprématie de l'état social, comme le laisse conclure le « *Contrat social* ... » ?

Toutes ces interrogations, loin d'être sans intérêt, témoignent au contraire de la complexité qu'il y a à bien comprendre la pensée de Rousseau qui s'est systématisée progressivement sur ce style paradoxal de la "transparence et de l'obstacle", pour reprendre le mot de Jean Starobinski. A la question soulevée plus haut sur le système de pensée chez Jean-Jacques Rousseau, j'avais, en 1974 au département de philosophie de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Clermont-Ferrand, interpellé en cours l'un de mes professeurs, le philosophe Victor Goldschmidt ; celui-ci apporta cette réponse qui paraîtra plus tard en 1975 dans son ouvrage consacré à l'anthropologie politique du système de Rousseau :

« Que la pensée de Rousseau forme un système ne devrait pas faire l'objet de controverses, puisque l'auteur l'a affirmé lui-même depuis un écrit destiné à Bordes (1753-1754) jusque dans le troisième « *Dialogue* ». On peut sans doute juger qu'il s'est trompé sur lui-même, mais l'on n'administrera pas la preuve de ce sentiment en jouant les écrits autobiographiques contre les écrits philosophiques, mais seulement par l'échec manifeste d'une tentative de ressaisir le système dans ceux-ci. Or cette tentative même n'a guère encore été faite ».⁵

Afin de mieux comprendre les idées éducatives émises par Jean-Jacques Rousseau, il convient d'analyser les conditions sociales dans lesquelles il a reçu son éducation d'autodidacte à travers les lectures d'ouvrages recommandés par ses parents. En effet, l'origine et le fondement de ses idées sont à rechercher tout autant dans ses lectures, ses fréquentations des philosophes et écrivains au centre du projet de l'Encyclopédie que dans son vécu au quotidien. En effet, Jean-Jacques Rousseau, citoyen

⁴ Robert Déraethé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Vrin, Paris, 1970, pp. 51-52.

⁵ Victor Goldschmidt, *Anthropologie et politique. Les principes du système de Rousseau*, Paris, Vrin, 1975, pp. 51-52.

de Genève naît le 28 juin 1712 à Genève une république calviniste indépendante. C'est dès sa naissance qu'il perd sa mère Suzanne Rousseau, fille d'un pasteur protestant. Son père, Isaac Rousseau, maître horloger, était aussi musicien, violoniste et maître de danse ; celui-ci quittera vite Genève, (suite à ses conflits avec un aristocrate pour l'avoir défié pour un combat à l'épée), en laissant Jean-Jacques Rousseau chez d'autres personnes. Il est alors élevé dès l'âge de dix ans auprès du ministre du culte Lamercier ; Jean-Jacques Rousseau fait alors l'expérience de l'injustice, tour à tour, en étudiant chez un huissier, à l'âge de douze ans ; puis, durant son apprentissage chez un graveur. Il finit par s'en aller. Il sera recommandé à Annecy chez Mme de Warens qui enverra Jean-Jacques Rousseau à l'hospice des catéchumènes de Turin pour y être baptisé. En Italie, il fera l'expérience de l'errance en occupant les fonctions de secrétaire chez des dames de la ville italienne ; mais il quittera l'Italie pour retourner d'abord à Annecy, avant de gagner par la suite Paris où il va côtoyer de nombreux philosophes comme Fontenelle, Marivaux, Rameau D'Alembert, Condillac et Diderot. Travaillant comme secrétaire, documentaliste et pratiquant la musique. Il participera également aux discussions philosophiques et à la rédaction en 1747 des articles de l'Encyclopédie à la demande de son ami Diderot. Jean-Jacques Rousseau le soutiendra lorsque ce dernier est emprisonné en 1749 à Vincennes du fait de son combat contre l'injustice. C'est au cours de l'une de ses visites à la prison de Vincennes que Jean-Jacques Rousseau va apprendre que l'académie de Dijon propose, pour le prix de l'année 1750. Diderot l'encourage alors à se présenter au concours de l'académie de Dijon. Comme il le dira lui-même dans son ouvrage « *Les Confessions* »,

« À l'instant de cette lecture, je vis un autre univers et je devins un autre homme ». Il s'agit de déterminer « Si le rétablissement des Sciences et des arts a-t-il contribué épurer ou à corrompre les mœurs ? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner. Quel parti dois-je prendre dans cette question ? Celui, Messieurs, qui convient à un honnête homme qui ne sait rien, et qui ne s'en estime pas moins. Il sera difficile, je le sens, d'approprier ce que j'ai à dire au Tribunal où je comparais. Comment oser blâmer les Sciences devant une des plus savantes Compagnies de l'Europe, louer l'ignorance dans une célèbre Académie, et concilier le mépris pour l'étude avec le respect pour les vrais Savans ? J'ai vu ces contrariétés ; et elles ne m'ont point rebuté. Ce n'est point la Sciences que je maltraite, me suis-je dit ; c'est la Vertu que je défends devant des hommes vertueux (...) A ce motif qui m'encourage, il s'en joint un autre qui me détermine : c'est qu'après avoir soutenu, selon ma lumière naturelle, le parti de la vérité ; quel que soit mon succès, il est un Prix qui ne peut me manquer. Je le trouverai dans le fond de mon cœur » (Rousseau : 26).

C'est dans ces conditions sociales d'existence que Jean-Jacques Rousseau va commencer à lire des livres dit-il « amusants » qui ne sont pas de son âge ; il s'agit des romans du dix-septième siècle qui font découvrir la passion avant l'exercice de toute réflexion. Même si par la suite, il jugera cette méthode « dangereuse », Jean-Jacques Rousseau affirmera par la suite que c'est le temps d'où il date sans interruption la conscience de soi-même. Jean-Jacques Rousseau, l'un des précurseurs de la modernité

est également l'un de ses plus grands pourfendeurs ; du moins pourfendeur d'une modernité asservissante de l'homme, qui, dit-il dans le préambule du « *Contrat social* » (1762) « est né libre, et partout il est dans les fers ». Et soucieux à la fois d'éduquer et de préserver la liberté de l'individu-citoyen dans le corps social, il s'est employé dans son ouvrage le « *Contrat social* » à énoncer son projet en ces termes :

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution ». ⁶

La question qui préoccupe Jean-Jacques Rousseau depuis son « *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* » jusque dans le « *Contrat social* » est celle de savoir comment préserver de la bonté naturelle de l'homme civil de sa corruption par la société. Et cette question qu'il formulera autrement dans « *l'Emile* », à savoir, comment par l'éducation former l'homme ou le citoyen en sauvant son humanité sans se corrompre dans la vie sociale ?

Pour Jean-Jacques Rousseau, l'éducation consiste d'abord à accorder prioritairement une attention au développement autonome de l'enfant, dans son auto-apprentissage. Autrement dit, l'enfant assimile mieux les leçons éducatives qu'il est en mesure de comprendre à travers ses propres expériences dans son rapport au monde. Il est à lui-même son propre maître. Il s'agit de le laisser faire ses expériences, éprouver peut-être douloureusement la résistance du monde à son désir. L'éducateur est là pour éviter que les expériences ne tournent mal, mais il n'a pas à se substituer à l'enfant. Cette forme d'éducation est qualifiée par Rousseau « d'éducation négative », comme il le précise dans ces passages de « *l'Emile* » :

« La première éducation doit donc être purement négative. Elle consiste, non point à enseigner la vertu ni la vérité, mais à garantir le cœur du vice et l'esprit de l'erreur (...) En commençant par ne rien faire, vous auriez fait un prodige d'éducation ». ⁷

Ainsi, pour lui, le maître ne fait rien qu'accompagner l'autonomie de l'enfant. C'est en préservant le processus d'autonomisation de l'enfant dans sa singularité que l'éducateur joue efficacement son rôle d'accompagnateur et non de celui qui impose ses points de vue. Telle est l'idée centrale que Jean-Jacques Rousseau développe de manière détaillée dans son ouvrage « *l'Emile* », son traité pédagogique. Il le précise dans le livre premier de « *l'Emile* » :

⁶ Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, Livre I, chap.VI, Œuvres complètes, tome 3 Paris, Gallimard, 1964, p.360.

⁷ Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou De l'éducation*, Livre I-II, Paris, Garnier Flammarion, 2021, pp.180-181.

« Nous naissons faibles, nous avons besoins de force ; nous naissons dépourvus de tout, nous avons besoin d'assistance ; nous naissons stupides, nous avons besoin de jugement. Tout ce que nous n'avons pas à notre naissance et dont nous avons besoin étant grands, nous est donné par l'éducation. Cette éducation nous vient de la nature, ou des hommes ou des choses. Le développement interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature ; l'usage qu'on nous apprend à faire de ce développement est l'éducation des hommes ; et l'acquis de notre propre expérience sur les objets qui nous affectent est l'éducation des choses (...) Or de ces trois éducations différentes, celle de la nature de dépende point de nous ; celle des choses n'en dépend qu'à certains égards. Celle des hommes est la seule dont nous soyons vraiment les maîtres ; encore ne le sommes-nous que par supposition ; car qui est-ce qui peut espérer de diriger entièrement les discours et les actions de tous ceux qui environnent un enfant ? Sitôt donc que l'éducation est un art, il est presque impossible qu'elle réussisse, puisque le concours nécessaire à son succès ne dépend de personne. Tout ce qu'on peut faire à force de soins est d'approcher plus ou moins du but, il faut du bonheur pour l'atteindre. Quel est ce but ? C'est celui même de la nature ; cela vient d'être prouvé. Puisque le concours des trois éducations est nécessaire à leur perfection, c'est sur celle à laquelle nous ne pouvons rien qu'il faut diriger les deux autres ».⁸

Quelques lignes plus loin, Jean-Jacques Rousseau développe l'idée selon laquelle « les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croit plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout ». (p. 60). Comme il le précise dans le « *Contrat social* » :

« Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède » ; Liberté et égalité constituent les deux valeurs fondamentales sur lesquelles reposent d'une part, l'éducation, dans ses trois aspects, celui qui vient de la nature, celui qui vient des hommes et celui acquis par l'expérience ; d'autre part, la citoyenneté qui dans le corps politique, renvoie tour à tour, à la personne publique, autrefois à la Cité, maintenant à la République, ensuite à l'Etat par ses membres, quand il est passif, au Souverain quand il est actif, à la Puissance, en le comparant avec ses semblables ».⁹

Ainsi, dans la pensée philosophique de Jean-Jacques Rousseau, la question éducative est bel et bien située au centre du triptyque liberté-égalité-citoyenneté. Quelles sont alors les leçons contemporaines de sa théorie éducative ?

⁸ Jean-Jacques Rousseau, *Emile ou De l'éducation*, Livre I-II, Paris, Garnier Flammarion, 2021, pp.55-57.

⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Œuvres complètes Tome 3, Paris, Gallimard,

3)- Leçons contemporaines des idées émises par Jean-Jacques Rousseau

Je récapitule mes réflexions antérieures faites sur la pensée philosophique de Jean-Jacques Rousseau¹⁰ qui forme un tout, dans tous ses écrits de philosophie, de droit, de science politique, de littérature, de musique ; parce que sa pensée est avant tout une réflexion sur l'origine, le développement et le devenir de l'homme au sens générique de terme. En effet, Jean-Jacques Rousseau, tout en concevant l'homme au « sortir des mains de la nature », affirme d'emblée sa totale complétude. La nature tout en prescrivant les règles, commande à tous les êtres et établit leur indépendance de tous, les uns vis-à-vis des autres. Il y a au départ, selon lui, une égalité biologique entre les êtres et qui fait que l'homme de la nature vit dans une solitude absolue parce qu'évoluant dans un milieu naturel en parfait accord avec ses besoins. Ce qui le caractérise donc dans sa nature, c'est sa liberté absolue. Mais l'homme ne jouit d'une liberté et d'un bonheur réels dans l'état de nature que parce que, d'après Rousseau, Dieu l'a conçu à son image. C'est pourquoi, il n'a crainte d'affirmer que « un être vraiment heureux est un être solitaire. Dieu seul jouit d'un bonheur absolu ». Il apparaît donc que la sociabilité chez Rousseau est avant tout fondée sur l'intérêt individuel. C'est ce vers quoi nous conduit la réhabilitation de l'homme naturel, dont le but est de découvrir l'homme vrai, un atome mu par l'insatisfaction et arrêté par la satisfaction. C'est sur cette vision d'un homme « intéressé » par conséquent « dénaturé » que Rousseau projette de réaliser une totalité sociale harmonieuse dans la cité par l'éducation des citoyens. Ce qui suppose sa « renaturation » par le pouvoir des lois.

Ainsi, la valeur historique que constitue ici pour Jean-Jacques Rousseau la réhabilitation de l'homme « naturel », c'est son caractère paradigmatique par rapport à l'homme social. C'est dire que l'homme naturel et l'homme culturel ne s'opposent pas radicalement ; bien au contraire, l'homme naturel contient en lui les potentialités nécessaires mais pas suffisantes pour la compréhension de l'homme culturel. Si l'homme culturel est un être dénaturé, c'est parce que cette dénaturation est elle-même inscrite dans sa nature d'être perfectible. Et la tâche de Rousseau consiste alors à préserver un écart raisonnable, entre nature et culture dans la communauté d'individus par le contrat social dans lequel la liberté, l'égalité l'éducation et la citoyenneté en constituent le pivot central. On l'a vu plus haut, s'agissant de l'organisation générale de la cité, Jean-Jacques Rousseau introduit une série de distinctions qui viennent préciser les notions utilisées qui, en réalité, désignent la même réalité, *le corps politique*, par des noms différents : personne publique = Cité = République = Souverain = Puissance.

¹⁰ Abel Kouvouama, *L'utopie chez Morelly et chez Jean-Jacques Rousseau*, Thèse de 3^e cycle de philosophie sociale et de prospective politique, Paris IV – Sorbonne, 1982 ; Abel Kouvouama, *Essai sur Jean-Jacques Rousseau. Sur le Projet de constitution pour la Corse (1765)*, Pau, Presses universitaires de Pau et des pays de l'Adour, 2021.

Au regard des théories éducatives et pédagogiques contemporaines qui prennent en compte les besoins de l'enfant, de l'élève, le respect des différents stades de formation dans les cycles scolaires, ainsi que toutes les innovations pédagogiques actuelles qui impliquent la participation de l'élève au processus de son apprentissage, ne peut-on pas avancer l'idée des influences directes et/ou indirectes de la pensée rousseauiste comme dans les réappropriations et réinventions de la pensée démocratique à l'échelle mondiale ? Telles sont les leçons retenues et le pari affirmé dans cette réflexion sur les rapports entre éducation et citoyenneté dans la pensée philosophique de Jean-Jacques Rousseau.

Bibliographie sommaire de travail

- Ansart Pierre, *Idéologies, conflits et pouvoir*, Paris P.U.F. 1977.
- Audiard Catherine, L'idée de citoyenneté multiculturelle et la politique de reconnaissance, in *Rue Descartes n°37. L'étranger dans la mondialité*, Revue du Collège International de Philosophie, Paris, PUF, 2002, pp.19-30.
- Baczko Bronislav , *Rousseau, solitude et communauté*, Paris, Mouton, 1974.
- Bidima Jean-Godefroy, *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997.
- Derathé Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1970.
- Fabre Jean, *Réalité et utopie dans la pensée politique de Rousseau*, in *Annales J.-J. Rousseau* tome XXXV, Paris, 1959-1962, pp. 181-221.
- Gambou Alfred Romuald, Stéphanie Péraud-Puigségur, Laurent Gakama, Jean-François Dupeyron(dir.), *L'éthique et les enjeux de la formation professionnelle. Education et santé*, Paris, L'Harmattan, 2024.
- Goldschmidt Victor, *Anthropologie et politique, les principes du système de Rousseau*, Paris, Vrin, 1975.
- Habermas Jürgen, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998.
- Kouvouama Abel, *-L'utopie chez Morelly et chez Jean-Jacques Rousseau*, Thèse de doctorat de 3^è cycle de philosophie morale et de prospective politique, Paris IV – Sorbonne, 1982.
- Modernité africaine. *Figures du politique et du religieux*, (préface de Jean Copans), Paris, Paari, 2002.
- *Philosophie, Utopie et politique chez Morelly. A propos du Code de la nature de la nature (1755)*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2020.
- Essai sur Jean-Jacques Rousseau. Sur le Projet de Constitution pour la Corse (1765)*. Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2021.
- Mossé Claude, *Le citoyen dans la Grèce antique*, Paris, Nathan Université, 1993

- Politique Africaine n°77. *Philosophie et politique en Afrique* (coord. Abel Kouvouama), Paris, Karthala, 2000.
- Polin Raymond, *La politique de la solitude. Essai sur la philosophie politique de J.-J. Rousseau*, Paris, Sirey, 1971.
- Rousseau Jean-Jacques, *-Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, 1755.
- *Du Contrat social ou Principes du Droit politique*, Paris, Gallimard, Œuvres complètes III, 1964.
 - *L'Emile ou De l'éducation*, Paris, Gallimard, Œuvres complètes II, 1964.
 - *Les Confessions*, Paris, Gallimard, folio, 1973 (1959).
- Salazar Philippe-Joseph, *Perpetrator*, ou de la citoyenneté criminelle, in *Rue Descartes n°36. Philosophies africaines: traversées des expériences*, Revue du Collège international de Philosophie, coordination Jean-Godefroy Bidima, Paris, PUF, 2002, pp.178-179.
- Starobinski Jean, *Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle*, Paris, Plon, 1958.
- Vernant Jean-Pierre, *Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, Maspero, 1974.

Pau, le 2 octobre 2024